

Rapport annuel du délégataire 2010

BOULONNAIS C.A. (Wimille) Station d'Epuration

Envoyé en préfecture le 28/10/2011

Reçu en préfecture le 28/10/2011

Affiché le

SLO



SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

*Application de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative
aux marchés publics et délégations des services publics*

Synthèse du Rapport Annuel du Déléguataire 2010

Service de l'Assainissement

BOULONNAIS C.A. (Wimille) Station d'Epuration

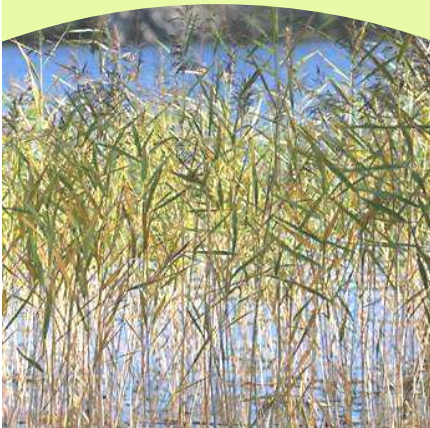
LES CHIFFRES DU SERVICE

- Installation(s) de dépollution 1
- Capacité de dépollution (EH) 14 000
- Longueur de réseau (km) 0,6
- Volume traité (m3) 906 667

LES COMMUNES DESSERVIES

WIMILLE

WIMEREUX



L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE 2010

Le Réseau de Collecte :

Faits marquants essentiels :

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais a créé des accès au bassin de stockage des eaux excédentaires situé au bas de l'usine pour permettre au délégataire de curer l'ouvrage.

Les travaux ont été réceptionnés début 2011. Les travaux de curage seront programmés en 2011.

Un effondrement s'est produit dans la zone de La Trésorerie. La réparation a été réalisée par l'exploitant des réseaux du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin du Wimereux par le tubage de la conduite située dans un endroit peu accessible. Il faut souligner que l'état général des conduites d'eaux usées de cette zone d'activités est mauvais. Il faudrait envisager de renouveler une partie des tronçons à court terme.

6 interventions préventives sur les postes de relèvement/refoulement ont été réalisées.

Le Traitement :

Faits marquants essentiels :

Aucune non-conformité n'a été enregistrée sur les paramètres physico-chimiques au cours de l'année 2010.

Une non-conformité a été enregistrée sur le paramètre Escherichia Coli. Dès la détection de cette non-conformité, le taux de traitement d'eau de javel a été augmenté et une analyse supplémentaire a été réalisée afin de suivre plus précisément l'évolution des paramètres bactériologiques. Celle-ci étant conforme, aucun autre bilan complémentaire n'a été effectué.

Un développement de bactéries filamenteuses a été détecté sur l'usine de Wimille-Wimereux mi-avril. Afin de stopper leur développement, une chloration des boues a été mise en place.

Une plainte pour la formation de mousses dans le « Wimereux » a été enregistrée en octobre 2010, en Mairie de Wimille.

Enfin, suite à un vol par effraction d'équipements informatiques, une plainte a été déposée par Veolia Eau au bureau de police de Wimereux.

Niveau de charge :

En 2010, sur la base du Domaine de Référence Unique validé en février 2009 conformément à l'arrêté du 22 juin 2007, l'usine de Wimille-Wimereux a reçu en moyenne une charge de pollution représentant :

- ✓ 64% de la charge définie en MeS,
- ✓ 75% de la charge définie en DBO₅,
- ✓ 57% de la charge définie en DCO,
- ✓ 80% de la charge définie en NTK,
- ✓ 43% de la charge définie en Pt.

En ce qui concerne les charges en entrée de la station, sur les 24 bilans réalisés au cours de l'année 2010, trois bilans ont été enregistrés hors du Domaine de Référence de la station.

Rendement :

Les rendements d'élimination enregistrés ont été excellents pour tous les bilans :

- ✓ 98% en MeS,
- ✓ 94% en DCO,
- ✓ 98% en DBO₅,
- ✓ 92% en NTK,
- ✓ 85% en Pt.

Boues :

La production de boues pour l'année 2010 s'élève à 1 314 tonnes de boues humides valorisées directement en agriculture soit 426 tonnes de matières sèches y compris réactif. La siccité moyenne des boues est de 32,46%.

Cela représente une production moyenne de 1,56 kg MS / kg de DBO₅ éliminé.

L'ensemble de cette production a été envoyé en épandage agricole.

Jugement de conformité :

En 2010, l'usine de Wimille-Wimereux a été déclarée conforme aux niveaux européen, national et local par la Police de l'Eau.

Audits du dispositif d'autosurveillance :

En 2010, deux audits du dispositif d'autosurveillance ont été réalisés par l'Agence de l'Eau. Le Délégué a transmis au Maître d'Ouvrage les réponses aux non-conformités et aux réserves formulées et a mis en œuvre les actions les résoudre.

Situation réglementaire :

L'usine d'épuration de Wimille Wimereux ne dispose pas d'un arrêté préfectoral de rejet. Le dossier loi sur l'eau est en cours de validation. Il comporte un volet réseau d'assainissement.

Le manuel d'autosurveillance de l'usine de Wimille Wimereux a fait l'objet d'une mise à jour conformément aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

Bien que ce document ait été validé par la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau, les actes d'engagement sont toujours en attente de signature à l'Agence de l'Eau.

Le Délégué fera parvenir une nouvelle version du manuel usine à l'ensemble des interlocuteurs début 2011 pour avis et validation définitive.

Le manuel d'autosurveillance réseau n'a pas été rédigé. Cette démarche ne sera régularisée qu'une fois l'ensemble des travaux d'instrumentation des points de déversement réalisé. La mise en place de cette démarche réglementaire permettrait de majorer la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau au Maître d'Ouvrage de l'usine.

L'usine de Wimille Wimereux dispose d'un récépissé de déclaration pour l'épandage des boues en date de mars 2007. Les boues sont en intégralité épandues en agriculture. Le plan d'épandage n'est plus à jour, trois agriculteurs sur cinq n'acceptent plus de boues. Une recherche de nouveaux agriculteurs est impérative pour parvenir à épandre la totalité des boues produites en agriculture.

La capacité de stockage de l'aire bétonnée présente sur site n'est pas suffisante. La Communauté d'Agglomération du Boulonnais doit lancer en 2011 une étude visant à établir un schéma directeur de valorisation des boues pour l'ensemble des usines d'épuration dont elle a la charge.

Aspects contractuels :

Avenants éventuels :

Aucun avenant n'a été signé au cours de l'année 2010.

Ouvrages réceptionnés non avenantés :

Bien que les postes de refoulement Viaduc EU et EP soient intégrés au périmètre de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, ils ne sont pas repris dans l'inventaire du contrat et des avenants. Le Délégué exploite ces ouvrages.

Dépenses financières éventuelles :

167,5 k€ de travaux de renouvellement ont été réalisés par le délégataire en 2010.

Investissements contractuels :

Aucun investissement contractuel n'est actuellement à la charge du fermier.

Insuffisances majeures :

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais doit lancer des travaux d'agrandissement sur cette usine, afin de : mettre l'usine en conformité hydraulique avec le réseau d'assainissement et fiabiliser son fonctionnement, notamment lors des périodes estivales.

D'autre part, suite à l'identification de travaux supplémentaires par l'exploitant, la collectivité a planifié, pour 2011, les travaux d'amélioration suivants :

- ✓ Mise en place de l'autosurveillance sur le by-pass du bassin tampon ;
- ✓ Remplacement des clôtures de la station et du Poste de Relèvement Viaduc ;
- ✓ Changement de la porte du local d'exploitation.

Le délégataire attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le mauvais état des bétons de l'ouvrage concentrique (bassin d'aération et clarificateur) et sur l'absence d'aire de dépotage, rendant l'usine non conforme d'un point de vue sécurité.

INDICATEURS DU SERVICE

Dépollution

	Producteur	Valeur
Volume arrivant (collecté)	Déléataire	913 042 m3
Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Déléataire	481 kg/j
Charge moyenne annuelle entrante en EH	Déléataire	8 017 eh
Volume traité	Déléataire	906 667 m3

Evacuation des boues et des déchets

	Producteur	Valeur
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [P203.0]	Déléataire	426,4 t MS
Masse de refus de dégrillage évacués	Déléataire	6,2 t
Masse de sables évacués	Déléataire	185,0 t
Volume de graisses évacuées	Déléataire	26,0 m3

Gestion financière et patrimoniale

	Producteur	Valeur
Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	570 ml
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau [P252.2]	Déléataire	0 u/100 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées [P253.2]	Collectivité (2)	
Nombre de postes de relèvement	Déléataire	2
Nombre d'usines de dépollution	Déléataire	1
Capacité de dépollution en équivalent habitant	Déléataire	14 000 eh

Performance environnementale	Producteur	Valeur
Conformité de la collecte des effluents [P203.3]	Police de l'eau	Conforme
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]	Collectivité (1)	
Conformité des équipements d'épuration [P204.3]	Police de l'eau	Conforme
Conformité des performances des équipements d'épuration [P254.3]	Délégitaire (3)	100,0 %
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration [P205.3]	Police de l'eau	Conforme
Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Délégitaire	100
Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	Délégitaire	100
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]	Délégitaire	100 %
Satisfaction des usagers et accès à l'eau	Producteur	Valeur
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégitaire	Mesure statistique d'entreprise
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégitaire	
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Délégitaire	Oui
Certification	Producteur	Valeur
Obtention de la certification ISO 9001	Délégitaire	Certification obtenue par l'exploitant
Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	Délégitaire	Certification obtenue par l'exploitant
Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Délégitaire	Certification obtenue par l'exploitant
Liaison du service à un laboratoire accrédité	Délégitaire	Oui
(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007 (2) les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport (3) définition en attente de texte réglementaire ou d'adaptation du système d'information		

Vos lieux d'accueil

Boulogne sur Mer

Le lundi

de 9h00 à 12h00 & de 13h45 à 16h00

Du mardi au vendredi

de 8h30 à 12h00 & de 13h45 à 16h00

86 Boulevard Chanzy

62203 BOULOGNE SUR MER Cedex

Le Touquet

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00 & de 13h30 à 16h30

64 rue de Londres

62520 LE TOUQUET

Toutes vos démarches sans vous déplacer



Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez nous du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

www.serviceclient.veoliaeau.fr

Vos urgences 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

Pour toute fuite, rupture de canalisation, ... nous intervenons jour et nuit.

Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez nous du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

PRÉAMBULE

Le présent rapport annuel est établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales codifiant les dispositions de la loi n°95-127 du 8 février 1995 dite « Loi Mazeaud ».

Il comporte également un certain nombre d'indicateurs utiles à votre Collectivité et notamment ceux relatifs au rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Toutefois, Il ne nous appartient pas de publier directement ces indicateurs sans demande explicite et contrôle préalable de votre part : il convient donc de contractualiser par avenant le rôle demandé à ce titre au délégataire.

Au-delà des informations techniques et financières sur votre service, ce rapport nous et vous donne l'occasion de mettre en lumière les faits majeurs de l'année 2010.

En juillet, a été votée la loi « Grenelle II » de mise en œuvre de la loi d'orientation Grenelle I de 2009. Elle vise en particulier à réduire les pertes en réseau, valoriser les eaux pluviales, promouvoir l'agriculture biologique sur les aires de captage, accélérer l'atteinte du bon état écologique des eaux, ... Sur votre service, face à ces nouvelles exigences, Veolia Eau est prête à mobiliser ses équipes et ses capacités d'innovation (aide à la gestion patrimoniale, bonnes pratiques pour la protection des captages signées avec les Chambres d'Agriculture, solutions pluviales adaptées localement,...)

En septembre, le droit à l'eau a été officiellement reconnu par les Nations Unies. Pour assurer à tous une eau potable, disponible et à un coût abordable, les pouvoirs publics peuvent s'adresser à des opérateurs privés, publics ou des ONG. Sur votre service, Veolia Eau agit concrètement, chaque jour, en apportant des solutions personnalisées (chèques eau, conventions Veolia – FSL, correspondants « Solidarité » dans nos agences..).

Dans le domaine des ressources humaines, en décembre, Veolia Eau a reçu du Ministre de l'Intérieur le Label Diversité qui récompense ses engagements concrets en faveur de la prévention des discriminations, de l'égalité des chances et de la promotion de la diversité. Là encore, ces engagements sont appelés à se décliner localement sur chaque service, sur votre service, conformément à notre politique de développement durable.

Nous espérons ainsi toujours mieux, à vos côtés, répondre à votre attente et encore davantage mériter votre confiance.

A votre convenance, nous serions heureux de vous le commenter de vive voix.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I. Le Service	12
I.1. La vie du service en 2010.....	13
I.1.1. Les travaux de renouvellement financés par la collectivité	13
I.1.2. Les travaux neufs financés par la collectivité	13
I.2. Les évolutions du contrat	13
I.2.1. L'évolution de la délégation	13
Chapitre II. L'exploitation des installations du service.....	14
II.1. La collecte des effluents	15
II.1.1. Le synoptique réseau.....	15
II.1.2. Les faits marquants de l'année.....	16
II.1.3. Les réseaux de collecte	16
II.1.4. Les postes de relevage.....	16
II.1.5. L'autosurveillance des rejets au milieu naturel	17
II.1.6. Les insuffisances du réseau et les propositions d'amélioration.....	18
II.1.7. Les autorisations spéciales de déversement.....	18
II.2. La dépollution	20
II.2.1. Le synoptique de l'usine	20
II.2.2. La synthèse des données d'exploitation.....	21
II.2.3. Les commentaires relatifs aux dépassements de DTG et aux non conformités	22
II.2.4. Les commentaires relatifs au suivi bactériologique	23
II.2.5. La gestion des boues et des sous produits	24
II.2.6. La synthèse des consommations d'énergie et de réactifs.....	24
II.2.7. Les apports extérieurs	25
II.2.8. Le rappel des périodes d'entretien et de réparation de l'année	25
II.2.9. Les insuffisances de l'usine et propositions d'amélioration	28
II.2.10. Synthèse des résultats du suivi du milieu naturel lorsqu'il est imposé par arrêté	28
II.3. L'état d'avancement des investissements contractuels du fermier.....	28
Chapitre III. La gestion financière et patrimoniale	29
III.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation	30
III.1.1. Le CARE ◀.....	30
III.1.2. L'état détaillé des produits ◀.....	38
III.2. Le patrimoine du service	39
III.2.1. La variation du patrimoine immobilier	39
III.2.2. L'inventaire des biens	39
III.2.3. La situation administrative du système.....	40
III.3. Les investissements et le renouvellement ◀.....	41
III.3.1. Le programme contractuel d'investissements ◀.....	41
III.3.2. Le programme de renouvellement prévisionnel 2011	41
III.3.3. Les autres dépenses de renouvellement.....	41
III.4. Les engagements à incidences financières	42

Chapitre IV. Les Annexes	43
IV.1. Autosurveillance des rejets au milieu naturel.....	44
IV.2. Liste des autorisations spéciales de déversement	44
IV.3. Relevés d'autosurveillance : « Volumes journaliers mesurés »	45
IV.4. Rapport annuel des charges et rendements : estimations des totaux ..	46
IV.5. Charges et Rendements annuels	47
IV.6. Suivi annuel des concentrations.....	48
IV.7. Résultats de pH et température.....	49
IV.8. Suivi mensuel des paramètres bactériologiques.....	50
IV.9. Suivi annuel des boues	51
IV.10. Suivi annuel des sous-produits (sables, graisses et refus de grilles)	52
IV.11. Suivi annuel de la consommation de réactifs.....	54
IV.12. Suivi annuel de la consommation d'énergie	55
IV.13. Résultats du suivi du milieu naturel lorsqu'il est imposé par arrêté	55
IV.14. Bilan énergétique détaillé par installation.....	55
IV.15. Suivi des rejets industriels dans le cadre des Conventions Spéciales de Déversement	56

Chapitre I. Le Service

Le service délégué concerne la collecte et la dépollution des eaux usées des communes de Wimille et Wimereux.

Le patrimoine du service est constitué de :

- 0,6 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales et unitaires, hors branchements
- 2 postes de relèvement/refoulement,
- 1 usine de dépollution.

I.1. La vie du service en 2010

I.1.1. Les travaux de renouvellement financés par la collectivité

En 2010, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a financé la remise en état de la clôture du terrain dont elle était propriétaire, sur lequel se situe la station d'épuration. Elle en a profité pour faire abattre les arbres situés dans l'enceinte de l'usine.

I.1.2. Les travaux neufs financés par la collectivité

La création de trappe d'accès au bassin Tampon a été financée par la Communauté d'Agglomération permettant ainsi le curage de cet ouvrage. Les travaux ont été réceptionnés début 2011.

I.2. Les évolutions du contrat

La Collectivité, Autorité organisatrice, a confié à VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux les missions suivantes au titre de son service d'assainissement collectif : Dépollution, Gestion clientèle, Refoulement, relèvement

VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux s'engage à exercer ces missions dans une démarche de progrès permanent et dans le respect des valeurs et des principes essentiels du service public : continuité et accessibilité à tous, égalité des usagers, adaptabilité et transparence.

I.2.1. L'évolution de la délégation

Le service de d'assainissement de la collectivité a été délégué dans le cadre d'un contrat de type Affermage en date du 01/01/2001

Les avenant(s) de l'année 2010

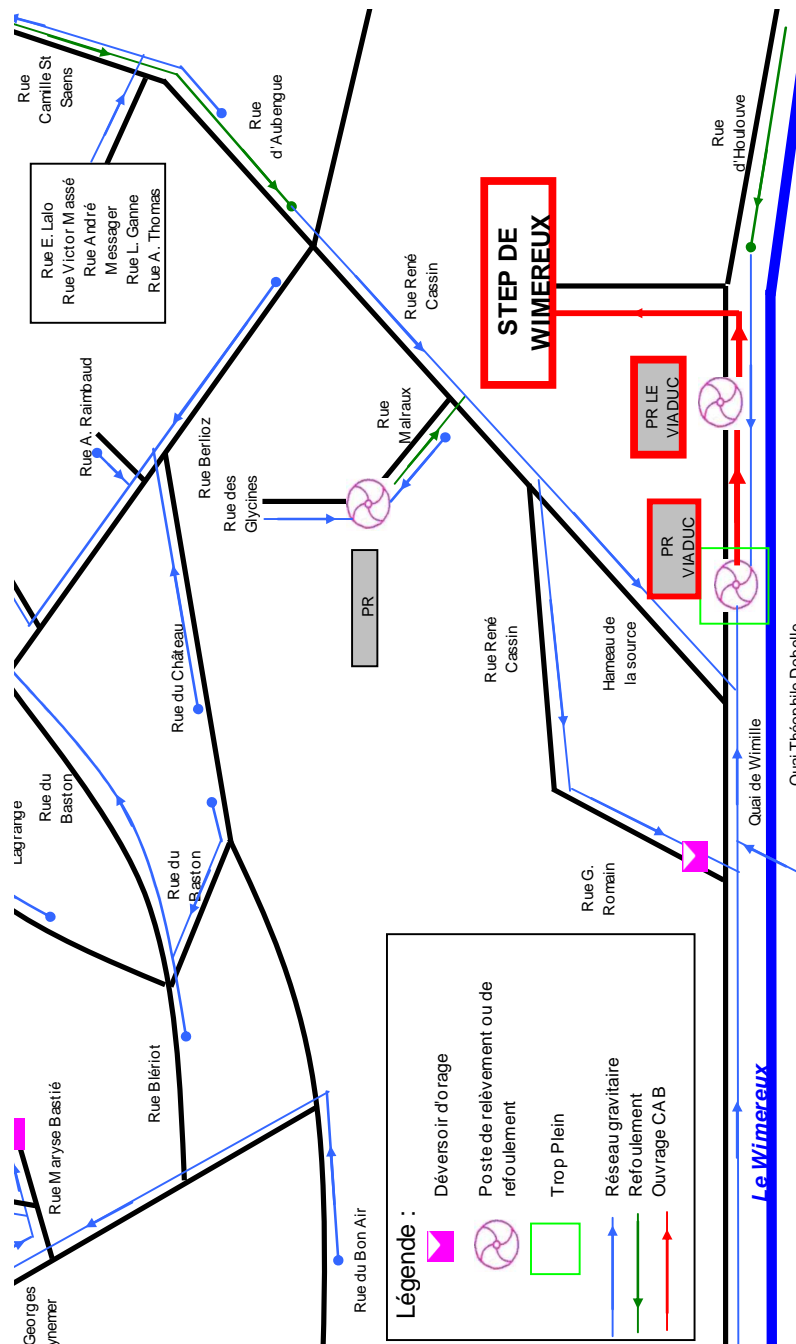
Aucun avenant n'a été signé au cours de l'année 2010.

Chapitre II. L'exploitation des installations du service

La bonne gestion des systèmes d'assainissement est un facteur clé pour la protection du milieu naturel. Chaque étape du processus est concernée : maîtrise des rejets domestiques et non domestiques dans les réseaux de collecte, performance de l'épuration y compris lors des forts événements pluvieux, valorisation des boues et des déchets de l'ensemble de la filière.

II.1. La collecte des effluents

II.1.1. Le synoptique réseau



II.1.2. Les faits marquants de l'année

Un effondrement s'est produit dans la zone de La Trésorerie. La réparation a été réalisée par l'exploitant des réseaux du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin du Wimereux par le tubage de la conduite située dans un endroit peu accessible. Il faut souligner que l'état général des conduites d'eaux usées de cette zone d'activités est mauvais. Il faudrait envisager de renouveler une partie des tronçons à court terme.

II.1.3. Les réseaux de collecte

Entretien

Aucun entretien particulier des conduites de refoulement n'a été réalisé en 2010.

II.1.4. Les postes de relevage

Entretien

Le poste de relèvement « Viaduc Eaux Usées » a été curé à titre préventif à trois reprises en 2010 :

- ✓ Le 2 mars : 8 m³ de matières de curage ont été pompés ;
- ✓ Le 19 mai : 7 m³ de matières de curage ont été pompés ;
- ✓ Le 14 septembre : 6,4 m³ de matières de curage ont été pompés.

Le poste de relèvement « Viaduc Eaux Pluviales » a été curé à titre préventif à deux reprises en 2010 :

- ✓ Le 2 mars : 2 m³ de matières de curage ont été pompés ;
- ✓ Le 15 septembre : 8 m³ de matières de curage ont été pompés ;

L'ensemble des matières de curage pompées a été traité sur l'usine de Séliane.

Aucun entretien curatif des postes de relèvement du périmètre affermé n'a été nécessaire en 2010.

Renouvellement et réparations

En 2010, les principales opérations de réparation réalisées par le Délégué sur les postes de refoulement ont été les suivantes :

- ✓ PR Viaduc EU :
 - Remplacement du ventilateur du variateur de la pompe n°2,
 - Remplacement de l'éclairage du local,
 - Remplacement de la sonde de niveau du bassin tampon,
 - Divers réglages des variateurs de fréquence des pompes.

En 2010, le délégataire a réalisé les renouvellements suivants :

- ✓ PR Viaduc EU :
 - Télégestion du poste EU et EP (un seul satellite pour les deux postes) ;
 - Barres de guidage, supports intermédiaires et supérieurs des trois pompes de refoulement ;
 - Motoréducteur du dégrilleur.

Améliorations

Dans le cadre des opérations de renouvellement, le délégataire a apporté les améliorations des équipements suivantes :

- ✓ PR Viaduc EU :
 - Mise en place de variateurs de vitesse sur les pompes de refoulement pour réguler le débit entrant au domaine de référence hydraulique (250 m³/h).

II.1.5. L'autosurveillance des rejets au milieu naturel

La connaissance fine des points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P 255.3] (voir définition dans le glossaire du Chapitre IV) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

A ce jour, aucune mesure sur les points de déversement d'eau unitaire n'est réalisée.

En 2009, l'ensemble des points de déversement avait été identifié au travers de travaux menés par un bureau d'études, missionné par le SIABW et par l'exploitant.

En 2009, plusieurs réunions de travail ont été organisées en présence des représentants du Maître d'Ouvrage, de la Police de l'Eau et de l'Agence de l'Eau, pour définir le type d'instrumentation à mettre en œuvre. En début d'année 2010, une visite des principaux points a été organisée avec l'Agence de l'Eau et les Services Chargés de la Police de l'Eau.

Les points à instrumenter ont été définis en concertation courant 2010.

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais est concernée par l'instrumentation du point de déversement situé au niveau du bassin du Viaduc. Le délégataire se charge de transmettre un chiffrage des travaux nécessaires début 2011.

En 2010, une réunion a également été organisée pour déterminer les éventuels points particuliers des réseaux pour lesquels un suivi serait souhaité. Au regard des nombreux postes de refoulement existants et équipés d'une télégestion, il n'a pas été demandé d'instrumenter d'autres points des réseaux.

Une fois l'ensemble des travaux réalisés sur l'ensemble du système d'assainissement, le délégataire soumettra à l'avis du Service Chargé de la Police de l'Eau un manuel d'autosurveillance des réseaux. Pour mémoire, la régularisation de cette démarche réglementaire permettra de majorer la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau aux Maîtres d'Ouvrages des usines.

Voir Annexe

II.1.6. Les insuffisances du réseau et les propositions d'amélioration

Des accès supplémentaires au bassin de stockage ont été réalisés par le Maître d'Ouvrage en 2010. Ces travaux finalisés, l'exploitant procèdera à un nettoyage complet de l'ouvrage pour le premier semestre 2011 et planifiera régulièrement ces entretiens.

Le réseau d'assainissement de Wimille-Wimereux est de type séparatif dans la majorité des secteurs. Malheureusement de part les nombreuses inversions de branchements existantes, la station d'épuration est contrainte de traiter d'importantes quantités d'eau pluviale risquant de nuire à son bon fonctionnement.

De nombreux déversements d'eau unitaire se produisent au niveau du trop plein du bassin de stockage nuisant à la qualité du milieu récepteur « Le Wimereux ».

En 2011, l'exploitant terminera la modification de l'asservissement des pompes de refoulement du PR Viaduc EU afin de limiter au maximum le débit de l'usine à son Domaine de Référence (250 m³/h en pointe).

II.1.7. Les autorisations spéciales de déversement

Le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte est apprécié par le nombre d'autorisations spécifiques de déversement (ASD) signées par la collectivité [D 202.0]

En 2010, plusieurs autorisations de raccordement ont été accordées à savoir :

- 2 autorisations accompagnées d'une convention spéciale de déversement pour les établissements :
 - Les Entrées de la Mer
 - Continentale Nutrition Petfood

- 18 autorisations sans convention spéciale de déversement pour les établissements :
 - SOVIM
 - IEP du Littoral
 - Carrosserie Fonseca
 - Hervé le Traiteur
 - Imprimerie Debusschere
 - SOCOFRI
 - Entrepositaire Agréé IEFW (deux autorisations)
 - Punch Communication
 - USBCO
 - Maison Départementale du Boulonnais
 - SIFT
 - SOPROPECHE
 - BERNHARDT
 - SAS MADY

- Continentale Nutrition Petfood Stockage
- Menuiserie Hennuyer
- Conté
- IEFW

Pour rappel, un projet de convention spéciale de déversement est toujours en cours pour l'établissement Pickenpack. Malgré de nombreuses relances, cet industriel refuse de signer ce document.

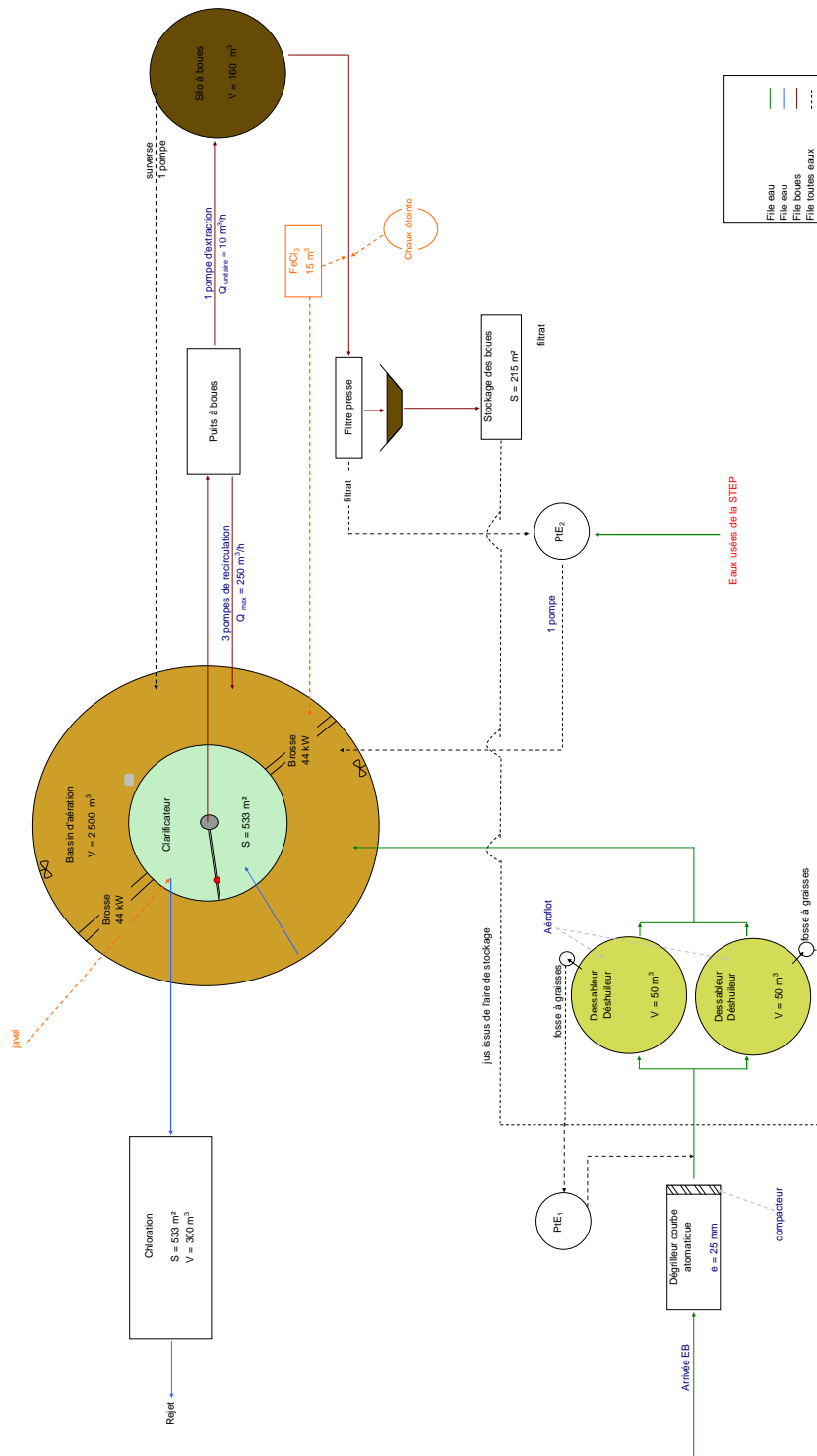
Courant 2010, dans le cadre du projet de réhabilitation de l'usine d'épuration, la question du devenir des eaux de process de cet industriel est devenue une priorité. Pour rappel, les eaux de process sont actuellement épandues sur des parcelles agricoles. Le groupe de travail constitué de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, du SIABW et de l'exploitant a prévu de recevoir ces eaux uniquement pendant la période creuse.

Enfin, cette démarche a été présentée à l'établissement SEAFARE basé à Wimereux (usine de lavage de moules). Il semble que seule une autorisation de raccordement soit nécessaire sans compléter par une convention spéciale de déversement.

Voir Annexe

II.2. La dépollution

II.2.1. Le synoptique de l'usine



II.2.2. La synthèse des données d'exploitation

La station d'épuration de Wimereux a une capacité de 14 000 EH. Elle est alimentée par un réseau type mixte et traite actuellement les effluents des communes de : Wimereux et Wimille (pour la majorité de son territoire).

Globalement, la charge hydraulique traitée sur la station d'épuration de Wimereux est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (+7,7%).

La pluviométrie enregistrée au cours de l'année 2010 (712 mm) est en nette diminution par rapport à celle de 2009 (1 059 mm), soit un écart d'environ 33%.

Si l'on compare les volumes annuels enregistrés en entrée et en sortie, on observe un écart d'environ 6,9%, ce qui reste satisfaisant.

Pour rappel, le débitmètre d'eau brute est de type électromagnétique.

Les moyennes des charges de pollution en entrée de la station, en 2010, sont en diminution par rapport à l'année 2009 :

- MeS : 630 kg/j,
- DCO : 1 254 kg/j,
- DBO₅ : 481 kg/j,
- NTK : 135 kg/j,
- Pt : 15 kg/j.

Le calcul de la capacité de cette usine, avec la charge moyenne entrante, nous donne une capacité de 8 020 EH, pour 10 250 EH en 2009.

Les concentrations en entrée de la station d'épuration de Wimereux sont variables selon les mois de l'année.

Ces variations s'expliquent par un phénomène de dilution des eaux brutes à traiter les mois où la pluviométrie est importante et l'impact de la période estivale (notamment au mois de juillet et août) par l'accroissement de la population.

Les moyennes des charges 2010 en sortie de station, comme les rendements épuratoires, sont supérieurs à 2009. Ces résultats sont satisfaisants sur tous les paramètres physico-chimiques que l'usine doit traiter.

En ce qui concerne le pH, aucune anomalie n'a été constatée en 2010.

Pendant la période hivernale, les températures enregistrées descendent en dessous de 12°C.

En 2010, cette période s'étale du 1^{er} janvier au 18 mars et à partir de la mi-novembre. Ces faibles températures n'ont pas eu d'impact négatif sur le traitement de l'azote.

Voir Annexe

II.2.3. Les commentaires relatifs aux dépassements de DTG et aux non conformités

Nombre de bilans réalisés au cours de l'année :

24 bilans ont été réalisés en entrée et en sortie de la station d'épuration de Wimereux au cours de l'année 2010.

Le planning prévisionnel d'autosurveillance, transmis fin 2009 aux autorités compétentes, a été respecté. Aucun bilan n'a été annulé, ni reporté.

Nombre de bilans hors du Domaine de Référence :

Pour rappel, dans le cadre de l'arrêté du 22 juin 2007, un domaine de référence unique devait être validé par les Services Chargés de la Police de l'Eau.

Ce travail a été réalisé en fin d'année 2008 et le domaine de référence a été validé en février 2009. Il est rappelé ci-dessous :

- Débit : 3 800 m³/j et 250 m³/h ;
- MeS : 980 kg/j ;
- DCO : 1 680 kg/j ;
- DBO₅ : 840 kg/j ;
- NTK : 168 kg/j ;
- Pt : 35 kg/j.

Le domaine de référence représente une charge équivalente à 14 000 EH sur la base de 60 g de DBO₅ par jour et par habitant.

Dans ce cadre, un projet de manuel d'autosurveillance de l'usine a été transmis le 15 octobre 2009 à l'ensemble des interlocuteurs pour avis.

Dépassement du Domaine de Référence en pollution :

En ce qui concerne les charges en entrée de la station, sur les 24 bilans réalisés au cours de l'année 2010, trois bilans ont été enregistrés hors du Domaine de Référence de la station :

- Le 02 février sur les paramètres MeS, DCO et NTK ;
- Le 12 juillet sur les paramètres MeS, DCO et DBO₅ ;
- Le 11 août sur le paramètre MeS.

Dépassement du Domaine de Référence en hydraulique :

En ce qui concerne le volume journalier traité, des dépassements ont été enregistrés en 2010, à savoir :

- 9 au cours du mois de janvier ;
- 9 au cours du mois de février ;
- 6 au cours du mois de mars ;
- 1 au cours du mois d'avril ;
- 2 au cours du mois de mai ;
- 1 au mois de juin ;
- 3 au cours du mois d'août ;

- 2 au cours du mois de septembre ;
- 4 au cours du mois d'octobre ;
- 5 au cours du mois de novembre ;
- 4 au cours du mois de décembre.

Ce qui représente un total de **46 jours** soit environ **7,9% du temps**.

Il faut souligner que ces dépassements ont généralement lieu lors d'épisodes pluvieux de fortes intensités ou de durée importante.

By-pass de la station :

Aucun by-pass n'est existant sur la station d'épuration de Wimereux.

Non-conformités enregistrées au cours de l'année :

Pour rappel, les normes de rejet de la station d'épuration de Wimereux sont les suivantes :

Paramètres	Concentration mg/l	OU	Rendement %
DBO ₅	20		80
DCO	90		80
MES	30		90
NGL*	15		70
Pt**	2		80

* Condition des 12°C et en moyenne annuelle

** En moyenne annuelle

Aucune non-conformité n'a été enregistrée au cours de l'année 2010.

II.2.4. Les commentaires relatifs au suivi bactériologique

Au cours de l'année 2010, 36 bilans ont été réalisés sur le rejet de la station d'épuration de Wimereux.

Les normes de rejet instruites dans l'arrêté d'autorisation sont les suivantes :

- E. Coli : Concentration instantanée de l'effluent inférieure ou égale à 600 germes / 100 ml,
- E. Fécaux : Concentration instantanée de l'effluent inférieure ou égale à 300 germes / 100 ml.

Tous les bilans sont conformes en valeur journalière.

Les moyennes mensuelles respectent également le seuil de l'arrêté préfectoral de cette usine.

Voir Annexe

II.2.5. La gestion des boues et des sous produits

Les boues de la station :

La production de boues pour l'année 2010 s'élève à 1 314 tonnes de boues humides valorisées directement en agriculture soit 426 tonnes de matières sèches y compris réactif. La siccité moyenne des boues est de 32,46%.

Cela représente une production moyenne de 1,56 kg MS / kg de DBO₅ éliminé.

Les sous-produits de la station :

La station d'épuration de Wimereux produit 3 types de sous-produits :

- Refus de dégrillage,
- Graisses,
- Sables.

Au cours de l'année 2010, la production de refus de dégrillage est de 6,2 tonnes.

Ce sous-produit est envoyé en décharge de classe II sur le site de Dannes - Camiers.

La quantité de sables extraite est de 185 tonnes et la production de graisses est de 26 m³ pour 2010. Les sables sont envoyés en décharge de classe II sur le site de Dannes – Camiers et les graisses en traitement sur la station d'épuration de Boulogne-sur-Mer.

Voir Annexe

II.2.6. La synthèse des consommations d'énergie et de réactifs

L'énergie consommée sur la station :

Aucun compteur distinct n'existe pour la File Eau et la File Boues.

Le ratio de consommation est de 0,85 kWh / kg de DCO éliminé, la consommation énergétique est donc équivalente à 2009.

Ce ratio correspond aux moyennes usuelles rencontrées pour cette taille d'usine.

Les réactifs consommés sur la station :

Sur la station d'épuration de Wimereux, deux réactifs sont utilisés sur la File Eau (Chlorure Ferrique et Javel) et deux réactifs sur la File Boues (Chaux et Chlorure Ferrique).

La quantité de Chlorure Ferrique consommée par l'usine est inférieure à la consommation de 2009.

Le ratio moyen, pour 2010, est de 2,4 kg de FeCl₃ / kg Pt éliminée.

La consommation de javel est en diminution par rapport à 2009 (-31,6%).

En ce qui concerne la File Boues, la quantité de réactif consommée en 2010 est en baisse par rapport à 2009.

Le ratio moyen en coagulant est de 154 kg de FeCl_3 / tonnes MS et celui en chaux est de 505 kg de chaux éteinte / t MS boues.

Voir Annexe

II.2.7. Les apports extérieurs

La station d'épuration de Wimereux ne reçoit pas d'apports extérieurs.

II.2.8. Le rappel des périodes d'entretien et de réparation de l'année

Période d'entretien courant :

La station d'épuration de Wimereux possède un planning de maintenance sur lequel différentes opérations de maintenance courantes sont planifiées : graissage, huilage, vidange, etc....

Ce planning a été respecté pour l'année 2010.

Incidents, Réparations, Renouvellements :

Une panne du transmetteur du débitmètre d'eau épurée, a obligé le délégataire à réaliser les prélèvements d'eaux épurées proportionnels au débit d'entrée, durant la période du 20 janvier au 16 mars.

Cette panne a fait l'objet d'une information par l'exploitant auprès des Services Chargés de la Police de l'Eau.

Un développement de bactéries filamenteuses a été détecté sur l'usine de Wimereux mi-avril. Afin de stopper leur développement, une chloration des boues a été mise en place.

Une plainte pour la formation de mousses dans le « Wimereux » a été enregistrée en octobre 2010, en Mairie de Wimille.

Enfin, suite à un vol par effraction d'équipement informatique, une plainte contre X a été déposée par Veolia Eau au bureau de police de Wimereux.

Les **principales opérations de maintenance** réalisées sur la station de dépollution de Wimereux sont détaillées ci-dessous :

- Le changement des roues du pont racleur du clarificateur a été nécessaire.
- Quelques petits équipements ont également été renouvelés : roulement de la barrière d'entrée, marche pied de la brosse n°2, contacteurs électriques, pressostats du filtre presse, sondes de niveau, etc.

Au titre du **renouvellement**, le délégataire a procédé aux opérations suivantes :

- Les roulements, les paliers et le réducteur du pont brosse d'aération n°1 ont été renouvelés ;
- Le renouvellement du débitmètre d'eau épurée. (Photo n°1)
- Le renouvellement de la pompe de recirculation des boues n°2.
- Le renouvellement des toiles du filtre à plateaux.
- Le renouvellement des rouleaux, du motoréducteur, du racleur de bande et du châssis du transporteur des boues. (Photo n°2)
- Le sablage de tous les plateaux du filtre presse a été réalisé. (Photo n°3)
- Le renouvellement du pupitre de commandes par une armoire électrique moderne équipée d'un automate. (Photo n°4)

Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3

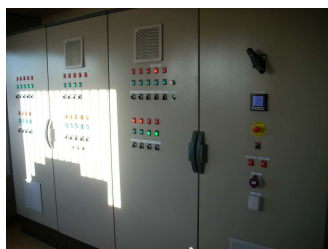
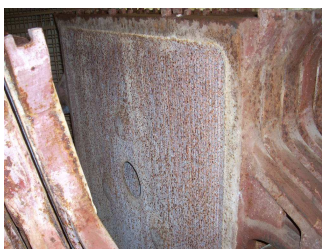


Photo n°4



Aucune de ces interventions n'a eu d'impact sur le traitement des effluents.

Améliorations réalisées :

Dans le cadre des opérations de renouvellement, le délégataire a réalisé au cours de l'année 2010 les améliorations suivantes :

- La mise en place d'un variateur de fréquence sur la pompe de recirculation des boues n°2 pour asservir le débit recirculé au débit entrant.
- L'ajout d'un débitmètre sur la canalisation des boues épaissies. (Photo n°5)
- L'installation d'une supervision. (Photo n°6)

Au titre du partenariat, le délégataire a pris en charge :

- La modification du rejet du poste toutes eaux « eaux » pour répondre aux remarques formulées par l'Agence de l'Eau et modification du point de prélèvement EB. (Photo n°7)
- La mise en place d'un point fixe de prélèvement sur l'eau épurée. (Photo n°8)
- L'installation de grilles anti-intrusion suite au vol du nouveau superviseur. (Photo n°9)

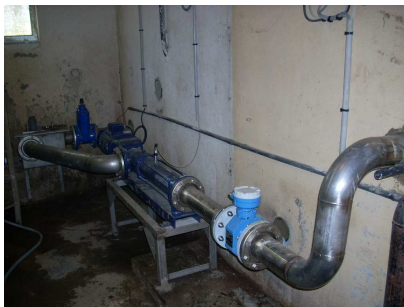


Photo n°5



Photo n°6



Photo n°7



Photo n°8

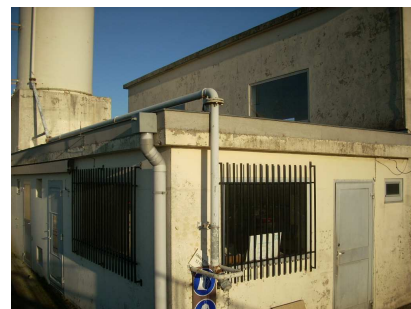


Photo n°9

L'exploitant a également mené plusieurs études d'améliorations au cours de l'année 2010 :

- Étude sur l'amélioration du chaulage des boues.
- Étude sur l'optimisation du nettoyage des toiles et des plateaux du filtre presse.
- Étude sur l'amélioration du conditionnement des boues.

II.2.9. Les insuffisances de l'usine et propositions d'amélioration

En 2011, nos prévisions d'amélioration se portent sur :

- La vérification de l'absence de sable dans le bassin d'aération ;
- L'installation d'une pompe de chlorure ferrique d'un débit supérieur ;
- L'optimisation du poste de conditionnement des boues ;
- L'amélioration du fonctionnement du silo à boues.

Suite à l'identification de travaux supplémentaires par l'exploitant, la collectivité a planifié, pour 2011, les travaux d'améliorations suivants :

- Mise en place de l'autosurveillance sur le by-pass du bassin tampon ;
- Remplacement des clôtures de la station et du Poste de Relèvement Viaduc ;
- Changement de la porte du local d'exploitation.

Le délégataire attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le mauvais état des bétons de l'ouvrage concentrique (bassin d'aération et clarificateur) et sur l'absence d'aire de dépotage, rendant l'usine non conforme d'un point de vue sécurité et environnemental.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais doit lancer des travaux d'agrandissement sur cette usine, afin de : mettre l'usine en conformité hydraulique avec le réseau d'assainissement et fiabiliser son fonctionnement, notamment lors des périodes estivales.

II.2.10. Synthèse des résultats du suivi du milieu naturel lorsqu'il est imposé par arrêté

Sur la station d'épuration de Wimereux, aucun suivi du milieu récepteur n'est imposé par l'arrêté préfectoral pour le moment.

Voir Annexe

II.3. L'état d'avancement des investissements contractuels du fermier

Aucun investissement contractuel n'est actuellement à la charge du fermier.

Tous les investissements contractuels ont été finalisés en 2009.

Chapitre III. La gestion financière et patrimoniale

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2005-236 du 14 mars 2005, codifié à l'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

III.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation

III.1.1. Le CARE ◀

Le compte annuel de résultat de l'exploitation (CARE) et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et des charges sont présentées en Chapitre IV, ainsi que l'avis des Commissaires aux Comptes.

LIBELLE	2009	2010	Ecart
PRODUITS	571 959	579 631	1,34 %
Exploitation du service	355 201	360 622	
Collectivités et autres organismes publics	216 758	219 009	
CHARGES	609 865	591 091	-3,08 %
Personnel	62 952	154 716	
Energie électrique	46 058	49 332	
Produits de traitement	57 968	51 746	
Analyses	7 234	6 078	
Sous-traitance, matières et fournitures	70 652	76 393	
Impôts locaux et taxes	56 622	-122 038	
Autres dépenses d'exploitation			
<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	2 892	6 245	
<i>Engins et véhicules</i>	3 929	10 288	
<i>Informatique</i>	3 765	9 068	
<i>Assurances</i>	515	1 855	
<i>Locaux</i>	3 207	8 154	
<i>Autres</i>	2 674	-3 033	
Frais de contrôle		17 389	
Contribution des services centraux et recherche	8 355	21 565	
Collectivités et autres organismes publics	216 758	219 009	
Charges relatives aux renouvellements	53 197	60 711	
<i>Pour garantie de continuité du service</i>			
Charges relatives aux investissements	9 790	18 253	
<i>Programme contractuel (Investissements)</i>			
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	3 297	5 360	
RESULTAT AVANT IMPOT	-37 906	-11 460	NS
RESULTAT	-37 906	-11 460	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: G9581

Les modalités d'établissement du CARE

Introduction générale

Le décret 2005-236, codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Déléataire prévu à l'article L1411-3 du même CGCT, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2010 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région

L'organisation de la Société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux au sein de la Région Flandres Artois Picardie de Veolia Eau (groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

En outre, pour faire face aux nouveaux défis auxquels se trouvent confrontés ses métiers, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés avec la mise en place de pôles régionaux.

Dans ce contexte, au sein de la Région Flandres Artois Picardie de Veolia Eau, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE régional un certain nombre de fonctions supports (service clientèle, bureau d'étude technique, service achats...).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE régional, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats les produits et les charges relevant d'une part de la Région (niveaux successifs de la direction régionale, du centre opérationnel, de l'agence, du service voire du sous-service regroupant plusieurs contrats), et d'autre part les charges de niveau national (contribution des services centraux).

En particulier, et conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés de la Région, la Société facture au GIE régional le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE régional lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

FAIT MARQUANT

1 – CHANGEMENT(S) D'ESTIMATION

Suite aux évolutions apportées à son système d'information, la société a fait évoluer en 2010 la méthodologie de valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP).

Jusqu'en 2009, le coût des chantiers réalisés dans le cadre des contrats de DSP intégrait traditionnellement une quote-part de frais de structure calculée par application d'un coefficient de majoration forfaitaire appliquée au coût du personnel directement imputé sur ces chantiers. A compter du 1er janvier 2010, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier.

Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (travaux exclusifs, production immobilisée, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette nouvelle approche est de mieux prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,..). Elle apparaît notamment plus adaptée pour les chantiers comportant une part significative de sous-traitance.

Comme par le passé, la quote part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 3.2 (de même que la quote part « frais généraux » affectée aux activités et chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes).

Enfin, et dans un souci de cohérence avec ce changement d'estimation, il est apparu nécessaire que les charges calculées portées dans le CARE au titre du renouvellement comme évoqué au § 3 1 2 1 soient désormais portées en minoration du calcul de la valeur ajoutée des contrats concernés.

Ces changements ont été pris en compte dans l'élaboration des CARE 2010. Leur impact éventuel n'a pas pu être déterminé eu égard aux modifications apportées au système d'information.

2 - Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement [de gaz], ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente, en appréciant grâce aux données de gestion les volumes livrés aux consommateurs et non encore relevés à la clôture de l'exercice. Le cas échéant, les écarts d'estimation sont régularisés dans le chiffre d'affaires de l'année suivante.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusifs, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre produits facturés au cours de l'exercice et variation de la part estimée sur consommations.

3 - Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes § 3.1) ;

la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties § 3.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 3.1.2).

3.1 - Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

les dépenses courantes d'exploitation,

un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des

investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement. Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,

les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes.

3.1.1 - Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de certains impôts locaux, etc.

A noter toutefois que l'année 2010 a vu l'entrée en vigueur de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est venue, avec la Contribution Foncière des Entreprises, se substituer à la Taxe Professionnelle. Alors que cette dernière était largement assise sur les installations et immobilisations attachées aux contrats (et alors imputée directement sur ceux-ci), la CVAE est calculée globalement au niveau de l'entreprise. A ce titre, elle a un caractère de charge indirecte et est répartie en application des modalités décrites au § 3.2. La CFE est quant à elle imputée directement au contrat ou au service selon le périmètre de l'assiette.

3.1.2 - Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique...il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges calculées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques"¹.

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

3.1.2.1 – Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la FP2E, les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire² dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation³, le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

¹ Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.

² C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.

³ L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:
- le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire ;
- la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours

d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;

d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire);

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours ⁴.

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours ;

d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période,

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

3.1.2.2 – Charges relatives aux investissements

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat,

pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée,

avec, dans les deux cas, une progressivité prédéterminée et constante (+1,5 % par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros courants, le montant de l'investissement initial. S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

⁴ Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.

Le taux financier retenu se définit comme le taux de référence d'un financement par endettement en vigueur l'année de la réalisation de l'investissement (calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré de 0,5% pour les investissements réalisés jusqu'au 31.12.2007 et de 1,0% pour les investissements réalisés depuis cette date compte tenu de l'évolution tendancielle du coût des emprunts souscrits par le Groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT). Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité annuelle de 1,5 % indiquée ci-dessus.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

- Annuités d'emprunts de la Collectivité prises en charge

Lorsque le délégataire s'est engagé contractuellement à prendre à sa charge le paiement d'annuités d'emprunt contractées par la Collectivité, le montant des annuités peut varier pendant la durée du contrat ; la charge correspondante est déterminée selon un calcul actuariel permettant de lisser cette charge sur cette durée.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

3.1.3 - Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux retenu en 2010 correspond au taux de base de l'impôt sur les sociétés (33,33 %), hors contribution sociale additionnelle de 3,30% applicable sur une partie de l'impôt dû par la société en fonction du montant de ce dernier.

3-2 – Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein d'un GIE régional.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

3.2.1 – Principe de répartition

Le principe de base est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau : services centraux, directions régionales, centres opérationnels, agences, services (et sous services le cas échéant) ; le service (ou le sous-service le cas échéant) correspond à l'entité de base et comprend, en général, plusieurs contrats.

Lorsque les prestations effectuées par le GIE régional à un niveau bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau. La valeur ajoutée utilisée est celle disponible à la date de refacturation.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après facturation des prestations du GIE régional) selon le critère de la valeur ajoutée de l'exercice. Ce critère unique de répartition s'applique à chaque niveau, jusqu'au contrat. La valeur ajoutée se définit ici comme la différence entre le volume d'activité (produits) et la valeur des consommations intermédiaires (charges d'exploitation – hors frais de personnel). Le calcul permettant de déterminer le montant de la valeur ajoutée s'effectue en « cascade », ce qui permet d'en déterminer le montant à chaque niveau organisationnel. Il est donc déterminé la valeur ajoutée de chaque région, de chaque centre opérationnel, de chaque agence, de chaque service (voire de chaque sous service) et de chaque contrat.

Par ailleurs, lorsque la valeur ajoutée d'un contrat est négative ou nulle, un calcul spécifique est effectué visant à affecter à ce contrat une quote-part de frais répartis au moins égale à 5 % de son chiffre d'affaires hors travaux et hors produits des collectivités et autres organismes.

Les charges indirectes sont donc réparties, par ces imputations successives, sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 3.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

Enfin, les charges relatives aux travaux exclusifs étant en général suivies globalement au niveau d'un service alors que les produits correspondant sont suivis au niveau du contrat, il est techniquement impossible de recourir à la clé valeur ajoutée pour répartir ces charges ; elles sont donc réparties au prorata des produits.

3.2.2 – Prise en compte des frais centraux

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Régions a été facturée à chaque GIE en fonction de la valeur ajoutée de la région concernée, à charge pour chaque GIE régional de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue par imputations successives, du niveau de la région jusqu'au contrat, au prorata de la valeur ajoutée.

3.3 – Autres charges

3.3.1 – Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2010 au titre de l'exercice 2009.

4 - Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE régional ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est

mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

- inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
- inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2010 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2011.

- Déficits antérieurs

La ligne « déficits antérieurs » peut rappeler pour mémoire le solde des déficits cumulés indiqués en renvoi de bas de page sur les comptes annuels de résultat de l'exploitation 2009, corrigé du résultat brut 2009, le solde corrigé étant indexé par l'indice TP01 de manière à l'exprimer en euros de 2010.

L'avis des Commissaires aux Comptes

La Société a demandé à son Commissaire aux Comptes d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

III.1.2. L'état détaillé des produits ◀

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Référence: G9581

LIBELLE	2009	2010	Ecart
Recettes liées à la facturation du service	355 201	360 622	1,53 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	346 558	358 936	
dont variation de la part estimée sur consommations	8 643	1 686	
Exploitation du service	355 201	360 622	1,53 %
Produits : part de la collectivité contractante	216 758	219 009	1,04 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	212 923	209 487	
dont variation de la part estimée sur consommations	3 835	9 522	
Collectivités et autres organismes publics	216 758	219 009	1,04 %

III.2. Le patrimoine du service

III.2.1. La variation du patrimoine immobilier

Cet état retrace les opérations d'acquisitions, de cessions ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

Aucune variation du patrimoine immobilier n'est à souligner en 2010.

Pour rappel, les biens financés en 2009 étaient :

- ✓ Capteur de voile de boues sur le clarificateur ;
- ✓ Compacteur à déchets ;
- ✓ Deux agitateurs immergés dans le bassin biologique ;
- ✓ Sonde redox pour la régulation de l'aération ;
- ✓ Poste toutes eaux « eaux » comprenant un coffret électrique et deux pompes de refoulement ;
- ✓ Bac de récupération des écumes et pompe de reprise des écumes vers le silo à boues ;
- ✓ Pompe de chlorure ferrique pour le traitement physico-chimique ;
- ✓ Complément de modules de télésurveillance.

III.2.2. L'inventaire des biens

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens propres de la société y figurant sont ceux, conformément au décret, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
008-STE WIMILLE-WIMEREUX	840	14 000	3 840	Bien de retour
Capacité totale :	840	14 000	3 840	

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
026-REF VIADUC EU	Refoulement	93	Bien de retour
027-REF VIADUC EP	Refoulement	1 083	Bien de retour

Canalisations		Qualification
Canalisations de gravitaires (ml)	0	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	0	Bien de retour
dont unitaires	0	Bien de retour
dont pluviales (séparatif)	0	Bien de retour
Canalisations de refoulement (ml)	570	Bien de retour
dont eaux usées (séparatif)	570	Bien de retour
dont unitaires	0	Bien de retour
dont pluviales (séparatif)	0	Bien de retour

III.2.3. La situation administrative du système

L'usine d'épuration de Wimille Wimereux ne dispose pas d'un arrêté préfectoral de rejet.

Le dossier loi sur l'eau est toujours en cours de validation. Il comporte un volet réseau d'assainissement.

Une étude sur le réseau d'eau pluviale est en cours pour régulariser administrativement les rejets directs au milieu naturel.

Le manuel d'autosurveillance de l'usine de Wimille Wimereux a fait l'objet d'une mise à jour conformément aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

Bien que ce document ait été validé par la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau, les actes d'engagement sont toujours en attente de signature à l'Agence de l'Eau.

Le Délégué fera parvenir une nouvelle version du manuel usine à l'ensemble des interlocuteurs début 2011 pour avis et validation définitive.

Le manuel d'autosurveillance réseau n'a pas été rédigé. Cette démarche ne sera régularisée qu'une fois les travaux d'instrumentation des points de déversement réalisés.

L'usine de Wimille Wimereux dispose d'un récépissé de déclaration pour l'épandage des boues en date de mars 2007. Les boues sont en intégralité épandues en agriculture.

La capacité de stockage de l'aire bétonnée présente sur site n'est pas suffisante. Elle est actuellement de l'ordre de 4 mois alors que la Police de l'Eau souhaite que la capacité pour des boues solides comme celles de cette usine soit portée à 6 mois. Une extension de l'aire de stockage est donc nécessaire.

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais doit lancer en 2011 une étude visant à établir un schéma directeur de valorisation des boues pour l'ensemble des usines d'épuration dont elle a la charge.

III.3. Les investissements et le renouvellement ◀

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissements et de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissements...

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée en annexe Chapitre IV.

III.3.1. Le programme contractuel d'investissements ◀

Le programme contractuel d'investissement a été finalisé fin 2009.

III.3.2. Le programme de renouvellement prévisionnel 2011

WIMEREUX ET WIMILLE (CA DU BOULONNAIS)	Montant prévisionnel pour l'année 2011 : 40 000 euros
STATION DE REFOULEMENT VIADUC EU	Sécurisation PR viaduc Motorisation des vannes Pr vers BT
BASSIN TAMPON	Sonde de niveau BT
STATION DE REFOULEMENT VIADUC EP	Pompe 7
STATION D'EPURATION WIMEREUX	Optimisation de l'armoire de commande de la station Pompe extraction de boues Pompe de chlorure ferrique Amélioration de l'accès aux aéroflots Préleveur de sortie Entretien de la centrale hydraulique du filtre presse Automatisation de la préparation de lait de chaux

III.3.3. Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

Les dépenses relevant d'une garantie pour continuité du service

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

Nature des biens	2010
Equipements (€)	167 549,77

III.4. Les engagements à incidences financières

« Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public. » (art. R1411-7-I-h du CGCT).

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, il s'agit des « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Faute de projections suffisamment pertinentes sur la situation exacte en fin de Contrat, les informations fournies ont une nature qualitative, mais chaque fois que possible, les engagements seront disponibles sur simple demande de la Collectivité.

Ces informations concernent :

- a - les régularisations de TVA
- b - le sort des biens de retour
- c - le sort des biens de reprise
- d - les consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat
- e - la mainlevée des garanties
- f - les dispositions de fin de contrat relatives au programme d'investissements en premier établissement [et/ou] au renouvellement
- g - les dispositions applicables au personnel

Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés par la Collectivité qui pourra être amenée, le cas échéant, à mettre en place des financements temporaires pour rembourser le délégataire sortant.

Chapitre IV. Les Annexes

IV.1. Autosurveillance des rejets au milieu naturel

Non concerné

IV.2. Liste des autorisations spéciales de déversement

		Liste des Autorisations Municipales de Raccordement signées sans Convention Spéciale de Déversement					Agence du Littoral	
Nom de l'industriel	Adresse	Code Postal	Ville	Activité	Date de la signature	Avenant(s) oui/non	Date de(s) l'avenant(s)	
SOVIM	rue de Waterzelle	62126	WIMILLE	Activité arrêtée	30/11/2010	non		
IEP du LITTORAL	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Institut éducatif professionnel	30/11/2010	non		
CARROSSERIE FONSECA	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Carrossier	30/11/2010	non		
HERVE LE TRAITEUR	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Métier de bouche	30/11/2010	non		
IMPRIMERIE DEBUSSCHERE	rue Gutenberg	62126	WIMILLE	Imprimerie	24/11/2010	non		
SOCOFRI	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Mécanique et hydraulique	24/11/2010	non		
ENTREPOSITAIRE AGREE 1 IEFW	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Stockage de matières premières	24/11/2010	non		
ENTREPOSITAIRE AGREE 2 IEFW	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Stockage de matières premières	24/11/2010	non		
PUNCH COMMUNICATION	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Tertiaires	24/11/2010	non		
U S B C O	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Siège club football	24/11/2010	non		
MAISON DEPARTEMENTALE DU BOULONNAIS	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Conseil Général	24/11/2010	non		
S I F T	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	reparation installation groupe froid	23/11/2010	non		
SEAH INTERNATIONAL SOPROPECHE	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Tertiaires	23/11/2010	non		
BERNHARDT	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Fabrication d'emballages	23/11/2010	non		
SAS MADY	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Stockage de matières premières	30/11/2010	non		
CONTINENTALE STOCKAGE	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Stockage de matières premières	30/11/2010	non		
MENUISERIE HENNUYER	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE		30/11/2010	non		
CONTE	route de la Trésorerie	62126	WIMILLE	Stockage de matières premières	30/11/2010	non		
IEFW	rue de Waterzelle	62126	WIMILLE	Stockage de matières premières	30/11/2010	non		

		Liste des Autorisations Municipales de Raccordement signées accompagnées d'une Convention Spéciale de Déversement					Agence du Littoral	
Nom de l'industriel	Adresse	Code Postal	Ville	Activité	Date de la signature	Avenant(s) oui/non	Date de(s) l'avenant(s)	
STEF Wimille 1	Route de la Trésorerie	62126	Wimille	Stockage produits congelés	03/03/2009	non		
STEF Wimille 2	Route de la Trésorerie	62126	Wimille	Stockage produits congelés	03/03/2009	non		
Conegan	Route de la Trésorerie	62126	Wimille	Transformation de poissons	04/11/2009	non		
Les Entrées de la Mer	Rue de Waterzelle	62126	Wimille	Transformation de poissons	05/03/2010	non		
Conti-Petfood	Rue de Gutemberg	62126	Wimille	Alimentation pour animaux	07/06/2010	non		

IV.4. Rapport annuel des charges et rendements : estimations des totaux

Usine d'épuration : **Wimereux**

Rapport annuel des charges et rendements : Estimations des totaux

Année : **2010**

Mois	Nombre bilans effectués	Estimation charge mensuelle totale													Estimation rendements mensuels moyens									
		Total Charges Entrées(*)						Total Charges Sorties(*)							MES (%)	DCO (%)	DBO5 (%)	NTK (%)	PT (%)					
		MES (kg/mois)	DCO (kg/mois)	DBO5 (kg/mois)	N-NH4 (kg/mois)	NTK (kg/mois)	N-NO2 (kg/mois)	N-NO3 (kg/mois)	NGL (kg/mois)	PT (kg/mois)	MES (kg/mois)	DCO (kg/mois)	DBO5 (kg/mois)	N-NH4 (kg/mois)	NTK (kg/mois)	N-NO2 (kg/mois)	N-NO3 (kg/mois)	NGL (kg/mois)	PT (kg/mois)	MES (%)	DCO (%)	DBO5 (%)	NTK (%)	PT (%)
Janvier	2	20 198	36 490	11 159	3 058	3 627		3 627	446	333	3 695	333	689	777	12	133	923	69	69	98,35	89,96	97,01	78,56	84,57
Février	2	21 762	43 335	15 423	1 798	4 135		4 135	322	710	4 920	331	558	795	8	104	906	68	68	96,74	88,65	97,85	80,78	78,82
Mars	2	23 056	40 752	19 214	2 182	3 454		3 454	422	567	4 301	284	208	425	10	47	483	64	64	97,54	89,45	98,52	87,68	86,01
Avril	2	19 091	46 759	18 704	3 663	5 163		5 163	506	447	2 743	191	142	277	13	73	364	36	36	97,66	94,13	98,98	94,63	92,95
Mai	2	16 910	35 241	13 145	3 105	4 492		4 492	476	229	2 096	197	223	314	6	20	340	69	69	98,64	94,05	98,51	95,00	92,43
Juin	5	18 705	40 777	13 712	3 829	4 354		4 354	466	220	961	165	44	198	5	66	269	74	74	98,83	97,64	98,80	95,46	93,83
Juillet	4	21 330	45 300	18 896	3 845	5 168		5 168	526	278	1 543	152	40	172	4	46	222	37	37	98,70	96,59	99,18	96,67	95,71
Octobre	5	14 835	35 979	15 358	3 238	4 272		4 272	486	331	2 479	310	55	172	8	103	263	40	40	98,77	96,86	98,81	96,86	95,56
Septembre	4	38 949	52 058	21 264	2 615	5 849		5 849	661	238	1 936	272	170	224	7	68	299	142	142	99,39	96,28	98,72	96,17	94,89
Novembre	2	23 391	56 156	21 025	4 500	5 750		5 750	732	133	3 017	266	195	246	3	115	367	73	73	99,43	94,63	98,73	95,68	93,63
Décembre	2	13 545	26 318	10 759	2 786	3 935		3 935	343	288	1 404	288	119	238	7	119	364	71	71	97,80	94,87	97,23	93,95	90,75
TOTAL	34	251 253	506 858	196 646	38 633	55 668	0	55 668	6 038	3 966	30 195	2 981	2 461	3 977	83	950	5 009	868	868					
MOYENNE		20 938	42 238	16 387	3 219	4 656	0	4 656	503	331	2 516	248	205	331	7	79	417	72	72	98,35	93,98	98,39	92,20	90,28
MAXIMUM		38 949	56 156	21 264	4 500	5 849	0	5 849	732	133	4 920	333	689	795	13	133	923	142	142	99,43	97,64	99,18	96,96	95,71
MINIMUM		13 545	26 318	10 759	1 798	3 454	0	3 454	322	133	961	152	18	134	1	20	190	36	36	96,74	88,65	97,01	78,56	74,55

(*) Type de point: TRAITEMENT

Remarque : Les flux totaux sont estimés avec la formule suivante:
 (Vj / moyen du mois) * (Conc. moyenne mesurée du mois) * nb de jours

IV.5. Charges et Rendements annuels

Usine d'épuration Wimereux

Charges et rendements annuels

Récapitulatifs des moyennes mensuelles

Année 2010

Mois	Volume journalier sortie m ³	Pluviométrie O en mm	Nb Jours ***	Entrée(*)				Sortie(*)				Rendements épuratoires (**)													
				MES (kg/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	N-NH4 (kg/j)	NTK (kg/j)	N-NO2 (kg/j)	N-NO3 (kg/j)	NGL (kg/j)	PT (kg/j)	MES (%)	DCO (%)	DBO5 (%)	NTK (%)	NGL (%)	PT (%)							
Janvier	3583	41,0	6	544	976	301	90	107	13	9	98	9	20	23	0	4	27	2	98,4	90,0	97,0	78,6	74,6	84,6	
Février	3379	69,0	8	851	1649	566	96	221	17	28	206	14	30	42	0	6	48	4	96,7	87,5	97,5	80,8	78,1	78,8	
Mars	3050	31,0	4	642	1140	531	78	124	15	17	126	8	7	15	0	2	17	2	97,4	88,9	98,4	87,6	86,0	84,7	
Avril	2126	9,0	2	480	1178	465	93	130	16	11	70	5	4	7	0	2	9	1	97,8	94,1	98,9	94,9	93,1	92,9	
Mai	2113	60,0	4	618	1360	504	101	146	15	9	82	8	7	10	0	1	11	2	98,5	94,0	98,4	92,9	92,3	85,2	
Juin	1831	23,0	4	533	1170	394	120	136	15	6	27	5	1	6	0	2	8	2	98,8	97,7	98,8	95,5	93,9	84,4	
Juillet	1632	7,0	1	1065	2114	815	113	152	15	16	79	7	1	5	0	1	6	1	98,5	96,3	99,1	96,7	95,8	93,0	
Août	2192	133,0	9	985	1276	524	70	156	18	6	48	7	5	6	0	2	8	4	99,4	96,2	98,7	96,2	94,9	79,3	
Septembre	2034	85,0	9	367	892	381	82	108	12	5	28	5	0	3	0	1	5	1	98,7	96,8	98,8	96,8	96,8	95,5	91,8
Octobre	2222	69,0	6	483	1185	459	91	128	14	8	64	8	1	4	0	2	6	3	98,4	94,6	98,3	97,0	95,0	80,2	
Novembre	2958	121,0	12	416	1003	370	73	93	12	2	55	5	3	4	0	2	6	1	99,4	94,6	98,7	95,6	93,5	89,9	
Décembre	2744	64,0	9	579	1120	454	89	126	11	14	61	15	4	8	0	4	12	2	97,7	94,5	96,7	94,0	90,8	79,2	
MOYENNE (***)	2 484	59	6	630	1 254	481	91	135	15	11	78	8	7	11	0	2	14	2	98,3	93,7	98,3	92,0	90,1	85,2	
MAXIMUM	3 583	133	12	1065	2114	815	120	221	18	28	206	15	30	42	0	6	48	4	99,4	97,7	99,1	97,0	95,8	93,0	
MINIMUM	1632	7	1	367	892	301	70	93	11	2	27	5	0	3	0	1	5	1	96,7	87,5	96,7	78,6	74,6	78,8	

(*) Type de points agrégés: TRAITEMENT

(**) Le calcul du rendement épuratoire est réalisé sur la base du total des charges entrantes et du total des charges sortantes uniquement les jours où les charges en entrée et en sortie sont mesurées

(***) Nombre de jours où la hauteur de pluie dépasse les 2 mm

(****) moyenne arithmétique pondérée par le nombre de jours du mois (sauf pour les colonnes "Rendements")

Pollution maximale journalière entrante (kg DBO5/j) : 975

* Valeur maximale des moyennes sur 7 jours glissés calculées sur l'Entrée Système à partir de tous les bilans saisis au motif « Autosurveillance de l'exploitant », sauf bilans inutilisables ou avec événement sur ouvrage.

Cette valeur peut être utilisée lors de la détermination de la CBPO (cf. Guide de définition - Application de la Directive ERU)

IV.6. Suivi annuel des concentrations

Usine d'épuration

Wimereux

Suivi annuel des concentrations

Récapitulatifs des moyennes mensuelles calculées sur les points agrégés traitement

Année 2010

Mois	Volume journalier sortie m ³	Pluviométrie		Entrée								
		Q en mm	Nb Jours *	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	N-NH4 (mg/l)	NTK (mg/l)	N-NO2 (mg/l)	N-NO3 (mg/l)	NGL (mg/l)	PT (mg/l)
Janvier	3583	41,0	6	179	322	99	27	33			33	4
Février	3379	69,0	8	221	429	147	19	44			44	3
Mars	3050	31,0	4	230	408	190	23	36			36	4
Avril	2126	9,0	2	285	698	276	55	77			77	8
Mai	2113	60,0	4	232	510	189	47	68			68	7
Juin	1831	23,0	4	333	732	246	69	79			79	8
Juillet	1632	7,0	1	437	867	334	75	101			101	10
Août	2192	133,0	9	584	756	311	38	85			85	10
Septembre	2034	85,0	9	240	583	249	53	69			69	8
Octobre	2222	69,0	6	276	678	263	58	82			82	9
Novembre	2958	121,0	12	263	633	233	50	64			64	8
Décembre	2744	64,0	9	141	272	110	33	46			46	4
MOYENNE	2489	59	6	263	524	201	40	59			59	6
MAXIMUM	3583	133	12	584	867	334	75	101	0	0	101	10
MINIMUM	1632	7	1	141	272	99	19	33	0	0	33	3

(*) Nombre de jour ou la hauteur de pluie dépasse les 2 mm

Mois	Volume journalier sortie m ³	Sortie								
		MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	N-NH4 (mg/l)	NTK (mg/l)	N-NO2 (mg/l)	N-NO3 (mg/l)	NGL (mg/l)	PT (mg/l)
Janvier	3583	3	32	3	6	7	0	1	8	1
Février	3379	7	54	4	6	8	0	1	10	1
Mars	3050	6	45	3	2	5	0	1	5	1
Avril	2126	6	42	3	2	4	0	1	5	1
Mai	2113	3	31	3	3	5	0	0	5	1
Juin	1831	4	17	3	1	4	0	1	5	1
Juillet	1632	6	33	3	1	3	0	1	4	1
Août	2192	4	29	4	3	3	0	1	4	2
Septembre	2034	3	19	3	0	2	0	1	3	1
Octobre	2222	5	37	5	1	3	0	2	4	2
Novembre	2958	1	35	3	2	3	0	1	4	1
Décembre	2744	3	15	4	1	3	0	1	4	1
MOYENNE	2489	5	33	3	3	5	0	1	6	1
MAXIMUM	3583	7	54	5	6	8	0	2	10	2
MINIMUM	1632	1	15	3	0	2	0	0	3	1

IV.7. Résultats de pH et température

Usine d'épuration

Wimereux

Résultats pH et Température

Qualification	Date	pH	T
		unité pH	°C
Correct	07/01/2010	8,2	8,0
Correct	25/01/2010	8,1	8,8
Correct	02/02/2010	8,0	8,0
Correct	15/02/2010	8,0	8,0
Correct	02/03/2010	8,1	8,0
Correct	18/03/2010	8,2	11,0
Correct	08/04/2010	8,2	12,0
Correct	20/04/2010	8,2	13,0
Correct	03/05/2010	7,7	13,0
Correct	18/05/2010	8,2	16,0
Correct	03/06/2010	8,1	17,0
Correct	23/06/2010	8,2	19,0
Correct	12/07/2010	8,1	21,0
Correct	28/07/2010	8,4	23,0
Correct	11/08/2010	8,1	21,0
Correct	24/08/2010	7,9	20,0
Correct	06/09/2010	7,9	19,0
Correct	28/09/2010	7,5	15,1
Correct	11/10/2010	8,5	16,4
Correct	26/10/2010	7,9	13,6
Correct	02/11/2010	8,1	14,9
Correct	25/11/2010	8,1	11,0
Correct	06/12/2010	7,9	8,0
Correct	21/12/2010	7,8	8,0
	MOYENNE	8,0	13,9

IV.8. Suivi mensuel des paramètres bactériologiques



AGENCE DU LITTORAL

86, Boulevard Chanzy

62200 Boulogne sur mer

Usine d'épuration: WIMEREUX
Laboratoire d'analyse: Berck sur mer

Année 2010

Suivi mensuel des paramètres bactériologiques

Date	E.COLI Aval Nombre par 100 ml	Entérocoques Aval Nombre par 100 ml
08/01/2010	15	46
26/01/2010	<15	<15
03/02/2010	<15	<15
16/02/2010	<15	<15
03/03/2010	<15	<15
19/03/2010	38	38
09/04/2010	<15	<15
21/04/2010	<15	<15
04/05/2010	<15	75
12/05/2010	<15	<15
19/05/2010	<15	38
28/05/2010	<15	38
04/06/2010	<15	<15
09/06/2010	<15	<15
16/06/2010	<15	38
24/06/2010	<15	<15
29/06/2010	<15	<15
07/07/2010	<15	<15
13/07/2010	<15	<15
21/07/2010	<15	<15
29/07/2010	<15	<15
03/08/2010	<38	<38
12/08/2010	<38	<38
17/08/2010	<38	<38
25/08/2010	<15	<15
03/09/2010	<15	<15
07/09/2010	<15	<15
14/09/2010	<15	<15
22/09/2010	<15	<15
29/09/2010	<15	<15
13/10/2010	<15	<15
27/10/2010	<38	<38
03/11/2010	38	<15
26/11/2010	78	<15
07/12/2010	<15	<15
22/12/2010	<15	<15
Moyenne	20,6	22,6

IV.9. Suivi annuel des boues

Station d'épuration		Wimereux		Suivi annuel des boues		
Année	2010					
Date	Tonnes évacuées par mois en produit brut	Siccité moyenne mensuelle (%)	Tonnes évacuées par mois en matières sèches (tonnes de MS)	Consommation de chaux (kg)	Observations	
Janvier	58,997	32,34	19,08	4 375		
Février	125,860	31,96	40,23	10 636		
Mars	133,726	31,47	42,08	13 279		
Avril	100,294	31,83	31,92	9 690		
Mai	112,094	31,30	35,09	10 830		
Juin	112,094	32,90	36,88	10 830		
Juillet	123,895	34,31	42,50	11 970		
Août	125,861	33,88	42,64	12 160		
Septembre	110,130	34,42	37,90	10 640		
Octobre	104,229	33,15	34,55	9 310		
Novembre	88,497	30,88	27,33	8 550		
Décembre	117,994	30,66	36,18	11 400		
TOTAL	1 313,671		426,377	123 670		
MOYENNE	109,473	32,46	35,531	10 306		
MAXIMUM	133,726	34,42	42,635	13 279		
MINIMUM	58,997	30,66	19,082	4 375		

Destinations	% matières sèches	
	TOTAL	Conforme *
Epandage de boue	100,00%	100,00%
Compostage	0,00%	0,00%
Incinération	0,00%	0,00%
Décharge	0,00%	0,00%
Système de collecte	0,00%	0,00%
Station d'épuration	0,00%	0,00%
Dépôt	0,00%	0,00%
Transit	0,00%	0,00%
Total	100,00%	100,00%

* conformité de la destination

IV.10. Suivi annuel des sous-produits (sables, graisses et refus de grilles)

Station d'épuration

Wimereux

Suivi annuel du sous-produit : Refus de dégrillage

Année		2010	
Date	tonnes évacuées en produit brut	Observations	
Janvier			
Février	0,770		
Mars	0,770		
Avril	0,770		
Mai			
Juin	0,770		
Juillet	1,540		
Août	0,770		
Septembre	0,770		
Octobre			
Novembre			
Décembre			
TOTAL	6,160		
MOYENNE	0,880		
MAXIMUM	1,540		
MINIMUM	0,770		

Destinations	% produit brut	
	Total	Conforme *
Epandage de boue	0,00%	
Compostage	0,00%	
Incinération	0,00%	
Décharge	100,00%	100,00%
Système de collecte	0,00%	
Station d'épuration	0,00%	
Dépôt	0,00%	
Transit	0,00%	
Total	100,00%	100,00%

* conformité de la destination

Station d'épuration

Wimereux

Suivi annuel du sous-produit : Sables

Année		2010	
Date	tonnes évacuées en produit brut	Observations	
Janvier	46,000		
Février	2,000		
Mars	42,000		
Avril			
Mai			
Juin	14,000		
Juillet	28,000		
Août			
Septembre			
Octobre	22,000		
Novembre			
Décembre	31,000		
TOTAL	185,000		
MOYENNE	26,429		
MAXIMUM	46,000		
MINIMUM	2,000		

Destinations	% produit brut	
	Total	Conforme *
Epandage de boue	0,00%	
Compostage	0,00%	
Incinération	0,00%	
Décharge	0,00%	
Système de collecte	0,00%	
Station d'épuration	100,00%	100,00%
Dépôt	0,00%	
Transit	0,00%	
Total	100,00%	100,00%

* conformité de la destination

Station d'épuration

Wimereux

Suivi annuel du sous-produit : Huiles et graisses

Année		2010	
Date	m3 évacués en produit brut	Observations	
Janvier	1,000		
Février	1,000		
Mars	1,000		
Avril	3,000		
Mai	2,000		
Juin	1,000		
Juillet	2,000		
Août	2,000		
Septembre	3,000		
Octobre	3,000		
Novembre	4,000		
Décembre	3,000		
TOTAL	26,000		
MOYENNE	2,167		
MAXIMUM	4,000		
MINIMUM	1,000		

Destinations	% produit brut	
	Total	Conforme *
Epandage de boue	0,00%	
Compostage	0,00%	
Incinération	0,00%	
Décharge	100,00%	100,00%
Système de collecte	0,00%	
Station d'épuration	0,00%	
Dépôt	0,00%	
Transit	0,00%	
Total	100,00%	100,00%

* conformité de la destination

IV.11. Suivi annuel de la consommation de réactifs

Usine d'épuration *Wimereux*

Suivi annuel de la consommation de Réactif

Année *2010*

FILIERE EAU :

Date	<i>javel-actif</i> <i>kg - densité: 1.21</i>	<i>FeCl3-actif</i> <i>kg - densité: 1.45</i>
Janvier	750	1423
Février	0	1230
Mars	750	1186
Avril	625	1148
Mai	0	1333
Juin	0	1148
Juillet	492	1186
Août	625	1186
Septembre	625	1148
Octobre	0	1117
Novembre	750	850
Décembre	0	879
TOTAL	4617	13834
MOYENNE	385	1153

FILIERE BOUE :

Date	<i>CHAUX A SAISIE</i> <i>QUOTIDIENNE</i> <i>kg - densité: .8</i>	<i>FeCl3-actif</i> <i>kg - densité: 1.45</i>
Janvier	4375	2063
Février	10636	5058
Mars	13279	5282
Avril	9690	4079
Mai	10830	4246
Juin	10830	4026
Juillet	11970	4179
Août	12160	3979
Septembre	10640	3552
Octobre	9310	3362
Novembre	8550	3283
Décembre	11400	3591
TOTAL	123670	46700
MOYENNE	10306	3892

IV.12. Suivi annuel de la consommation d'énergie

Station d'épuration **Wimereux**

Suivi annuel de la consommation d'énergie

Année **2010**

Date	File Eau en kWh	File Boue en kWh	Total Usine en kWh
Janvier			34 966
Février			32 622
Mars			36 122
Avril			37 050
Mai			37 748
Juin			31 732
Juillet			38 624
Août			38 938
Septembre			31 808
Octobre			32 722
Novembre			33 526
Décembre			36 378
TOTAL	0	0	422 236
MOYENNE			35 186
MAXIMUM	0	0	38 938
MINIMUM	0	0	31 732

IV.13. Résultats du suivi du milieu naturel lorsqu'il est imposé par arrêté

Non concerné

IV.14. Bilan énergétique détaillé par installation

Usine de dépollution

008-STE WIMILLE-WIMEREUX	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	423 422	355 744	409 868	435 264	422 236	-3,0%
Energie facturée consommée (kWh)		221 760	447 575	407 371	423 566	4,0%

Poste de refoulement

026-REF VIADUC EU	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	221 100	38 854	33 212	217 770	174 200	-20,0%
Energie facturée consommée (kWh)	184 340	100 060	175 170	186 120	154 350	-17,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	230	35	34	180	165	-8,3%
Volume pompé (m3)	963 041	1 111 857	967 256	1 210 045	932 415	-22,9%
Temps de fonctionnement (h)	8 450	9 127	7 940	9 933	7 654	-22,9%
027-REF VIADUC EP	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Temps de fonctionnement (h)	3 791	4 473	1 000 035 509		1 772	

IV.15. Suivi des rejets industriels dans le cadre des Conventions Spéciales de Déversement

Non concerné